

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

13/1 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS COORDONNE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

Il y a 4 ans, une convention de groupement de commandes dont l'objet était la mutualisation des besoins de télécommunication des partenaires publics a été signée par Lille Métropole et 6 autres communes. L'objectif était de massifier les besoins des membres pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Le groupement ayant atteint l'objectif fixé, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour organiser la relance des marchés de télécommunications. La force économique de ce groupement devrait permettre à ses membres de bénéficier de conditions de réalisation de prestations de services plus performantes et à moindre coût.

Le projet se déroule en deux étapes : la première consiste en la signature de la convention organisant le groupement de commandes. La seconde sera le lancement de la procédure de passation de marchés publics.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la MEL. Elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, chaque membre du groupement signant avec le titulaire retenu un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La procédure de consultation publique consiste en un appel d'offres ouvert européen composé de 9 lots. Chaque lot est un marché à bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum, d'une durée de 3 ans + 1 an. L'allotissement est organisé comme suit :

- lot 1 : téléphonie fixe - lignes isolées : location,
- lot 2 : téléphonie fixe - lignes isolées : exploitation,
- lot 3 : téléphonie fixe - lignes groupées,
- lot 4 : réseaux VPN, internet à débit garanti,
- lot 5 : téléphonie mobile,
- lot 6 : internet (autre),
- lot 7 : internet lien de secours,
- lot 8 : communication Machine to Machine,
- lot 9 : hotspot WIFI.

Les dépenses de téléphonie mobile de la Ville de Mons en Barœul sont actuellement estimées à 14 500 € HT par an.

Le marché de téléphonie mobile de la Ville de Mons en Barœul s'achevant en juillet 2015, et considérant l'intérêt pour la Ville de rejoindre ce groupement de commandes, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville au groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en matière de télécommunications, et d'accepter les termes de la convention constitutive,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes,
- de désigner Monsieur Francis BOSSUT, Premier adjoint délégué aux finances, au personnel et à la communication, comme membre titulaire et Madame Véronique DUBRULLE, adjointe à la rénovation urbaine, au cadre de vie et au logement, comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le soumissionnaire retenu, le marché relatif au lot n° 5 – téléphonie mobile, les avenants et marchés complémentaires éventuels, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires aux budgets des exercices 2015 et suivants, aux articles fonctionnels correspondants, compte nature 6262.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.